

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 4

Artikel: Patrouilles militaires de skieurs
Autor: Fonjallaz, Arthur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Patrouilles militaires de skieurs

Quelques officiers genevois, à leur tête le major W. Borel, commandant du 2^e bataillon de carabiniers, avaient organisé un concours de patrouilles militaires de skieurs à Saint-Cergue.

Le concours fixé au début du mois de février écoulé dut être renvoyé. Il eut lieu le 19 février dans des conditions satisfaisantes.

Un tel concours devrait naturellement se faire en uniforme. Il y gagnerait en intérêt et contribuerait à éveiller chez nous et chez nos soldats certaines qualités très précieuses, tout en développant grandement l'esprit de corps. Quelques militaires choisis dans les compagnies et chargés de représenter leur unité auraient été fiers de se présenter en armes devant leurs chefs. Il n'y a aucune raison majeure, croyons-nous, pour interdire dans l'ouest de la Suisse ce qui est permis dans l'est ; aussi souhaitons-nous voir à l'avenir de tels concours s'exécuter dans des conditions normales, soit en tenue de campagne. Les commandants d'unité et de corps de troupes auront là l'occasion de remarquer leurs meilleurs soldats ; ils y feront maintes constatations toujours des plus utiles.

La *Revue militaire suisse* a déjà à plusieurs reprises rappelé à ses lecteurs l'utilité du ski. Aujourd'hui les montagnes se franchissent dans tous les sens et dans toutes les saisons. Les conditions requises pour le stationnement et pour les marches sont favorisées par le développement intense des communications. Il existe cependant dans notre pays nombre de passages qui ne pourraient être utilisés, même en été, par les piétons. L'usage de skis deviendrait par conséquent nécessaire. C'est un motif qui doit nous faire réfléchir, quoiqu'à première vue il semble de peu de valeur.

Les troupes à la montagne devraient garder tous les passages. Si elles négligent une communication quelconque elles s'exposent à un très grand danger. Il suffit que l'adversaire arrive avec un détachement de skieurs au passage inoccupé pour rendre la position incertaine et exposée à une surprise.

Nous devons pouvoir compter dans chaque compagnie quelques soldats aptes à marcher en skis. Sans exagérer l'importance de cette subdivision, nous la formerons pour être dans tous les cas aussi fort que notre adversaire. Les troupes alpines auront en premier lieu à instruire ces patrouilles. Elles le pourront facilement, car le recrutement des alpins dans les régions montagneuses procurera les éléments nécessaires. D'autre part, ces éléments se trouveront facilement aujourd'hui que le ski est pratiqué par nombre de futurs soldats.

L'armée norvégienne n'a que peu de troupes en service actif pendant l'hiver, mais ces troupes sont toutes astreintes à la marche en skis. Deux compagnies sont prévues pour les exercices d'hiver et sont appelées au service à intervalles plus ou moins réguliers. Ces mêmes unités constituent en outre, en été, des compagnies cyclistes, de façon à donner à l'armée les éléments nécessaires suivant les saisons.

L'instruction des skieurs gagne à être limitée au service d'éclaireurs et de patrouilleurs. Il s'agit de former des subdivisions très mobiles et très habiles dans le terrain, capables de lire la carte avec facilité et de s'orienter dans toutes les occasions. En limitant à cela leur champ d'activité, nous obtiendrons tout ce qui pourra s'utiliser rationnellement en campagne.

Le concours de Saint-Cergue avait pour base un thème tactique simple. Chaque chef de patrouille recevait peu d'instant avant son départ l'ordre suivant : (Carte Lausanne 1 : 100 000.)

1. A. L'ennemi est sur la ligne Marchairuz-Bière-Aubonne; nos troupes sur la ligne Nyon-Trélex-Saint-Cergue.

B. Un poste ennemi est signalé vers le chalet du Pré Neuf. Il ne semble pas qu'il y ait de troupes ennemis plus loin à notre gauche.

Notre bataillon est flanc garde de gauche de nos troupes ; il atteint Saint-Cergue ce matin.

2. Le bataillon à l'ordre de marcher sur le Marchairuz ; — départ à midi.

3. Le lieutenant X part en patrouille avec mission :

1^o De reconnaître l'emplacement et la force de l'ennemi signalé vers le Pré Neuf.

2^o De rapporter des renseignements sur deux patrouilles fixes que nous avons à Montrouz et à la Corriéry et dont nous sommes sans nouvelles.

Rapports à remettre sur la place de départ au major Borel.

Le Commandant du bataillon.

Préscriptions de manœuvres.

L'ennemi est représenté par des fanions rouges (un fanion représente un homme).

Les patrouilles fixes de Montroux et de la Corriéry sont des contrôles aux-quels les chefs de patrouilles s'annonceront et aux questions desquels ils doivent répondre.

Les patrouilles sont libres de passer en premier lieu auprès de l'un ou de l'autre des commissaires.

Le Pré Neuf, au pied du Montroux, est un vaste pâturage situé à l'est de la route Arziers-les Biolles. Il est relié par un chemin à la route Bassins-les Frasses. Dans le cas particulier, le Pré Neuf pouvait très bien représenter l'emplacement choisi par une forte patrouille ennemie pour y stationner un certain temps et rechercher l'ennemi. Il offrait l'avantage de commander un terrain où l'adversaire serait forcé de passer.

Vingt fanions rouges figurant l'ennemi furent placés autour du Pré Neuf. Ils occupaient le terrain comme l'aurait fait une subdivision en halte gardée.

Huit patrouilles prirent part au concours. La course entière comportait environ 7 km. de marche avec 200 m. de différence de niveau. Chaque chef de patrouille avait à remettre un rapport écrit avec croquis.

Le classement s'établissait d'après les notes suivantes :

Notes de 1 à 5.

- 1 très bien
- 2 bien
- 3 suffisant
- 4 passable
- 5 insuffisant.

Comptent pour le classement :

1. La *valeur militaire* du rapport; la note donnée sera multipliée par le coefficient 5.

2. La *marche tactique*; coefficient 4.

3. La *vitesse*; coefficient 3.

4. Le *nombre d'hommes présents*, lors de la remise du rapport; coefficient 2 (note 1 pour 5 présents, jusqu'à note 5 pour 1 seul présent).

Les 4 notes sont ensuite additionnées.

Le comité d'organisation a insisté avec raison sur la valeur

militaire du rapport et sur la marche tactique. Trop de chefs de patrouille chez nous recherchent encore uniquement la vitesse de marche au détriment de toutes les autres exigences qui ont pourtant une grande valeur. Un rapport ne pourra jamais être bien établi si la patrouille court dans le terrain sans s'occuper des abris qui se présentent et sans se défiler aux vues adverses.

La tâche était des plus simples. La marche n'offrait pas de difficultés spéciales comme celles qui, par exemple, se rencontrent dans les Alpes.

Nous supposons que le comité d'organisation a choisi intentionnellement une situation très facile à résoudre. A l'avenir, le concours gagnera à comporter une tâche plus ardue et des situations plus compliquées. Il était toutefois naturel de commencer comme le comité l'a prévu, les faits simples étant les plus propres à donner des indications utiles.

Plusieurs officiers avaient tenu à témoigner leur intérêt par des prix d'encouragement. Le commandant de la 1^{re} brigade d'infanterie avait remis une coupe Challenge réservée aux patrouilles incorporées dans sa brigade. Cette coupe appartiendra définitivement à la patrouille vainqueur deux fois de suite.

Le lieutenant-colonel Borel remit aussi un prix ainsi que le major Borel et la société militaire du canton de Genève.

Les résultats ressortent du tableau ci-dessous :

Notes et temps.

	1	2	3	4	Total	
1. 1 ^{er} lieut. Failletaz	10	5,6	2,09 $\frac{1}{2}$.6.3	2	20,6
2. Sergent Ruesch	5	5,6	2,45	.8,2	2	20,8
3. Lieut. Teyssaire	12,5	8	2,15 $\frac{3}{4}$.3,8	2	26,3
4. 1 ^{er} lieut. Parchet	10	9,5	2,46	.8,3	6	33,8
5. » Kunz	20	11	2,26	.6	2	39
6. Lieut. Privat	5	11	3,25	.15	2	33
7. 1 ^{er} lieut. Hofer	20	7,2	1,33 $\frac{1}{2}$.15	2	44
8. » Martin	25	12,4	—	10	—	Non classée.

D'une façon générale, le temps employé est un maximum. Plusieurs rapports auraient atteint le bataillon en marche. Ce temps aurait été très réduit si la neige et les conditions atmosphériques s'étaient présentées dans de meilleures conditions.

Les patrouilles ont dû à plusieurs reprises enlever les skis. Si ce fait est à déplorer, il ne diminue aucunement la valeur militaire des rapports. Très souvent les patrouilles auront recours à des expédients pour le bien de leur marche. C'est le chef le plus

habile et le plus décidé et celui qui choisira les moyens les meilleurs qui arrivera à rendre un service à son commandant¹.

* * *

La *Revue militaire suisse* a relaté la décision prise par les délégués vaudois de la société des officiers le 25 février dernier. Il serait à désirer qu'un seul et unique cours de skieurs s'organisât sur le territoire de recrutement de la première division. Le comité cantonal est le mieux placé pour organiser un tel service. Il peut prendre ses dispositions à temps et, libre de toute attache, il est en mesure d'en fixer la durée et le lieu. On arrivera ainsi à l'organisation d'un cours de skieurs dans le terrain le plus favorable et, s'il le faut, on ne craindra pas de se porter dans la haute montagne.

Les officiers qui auront le plaisir de pratiquer le ski dans des conditions normales y trouveront une grande satisfaction. Ils verront le côté pratique de ce sport et pourront parcourir les Alpes ou le Jura pour leur plus grand profit.

Nous dirons en terminant une vérité à La Palisse. Pour arriver à un résultat, il faut de la neige, de la bonne neige et en abondance. Or nous en avons toujours ; il suffit de faire un effort pour la trouver et lorsqu'elle n'est pas suffisante à 1000 mètres, de se porter à 2000. C'est du reste à cette altitude qu'on apprendra à apprécier le ski. A. F.

A. F.

¹ Il nous paraît intéressant de reproduire ici un rapport. Il est simple et exact et témoigne de l'intelligence. Un croquis fait en 30 secondes l'a complété.

« Au commandant du bataillon, major Borel, Saint-Cergue.

» Nos patrouilles fixes sont à Corriéry mais n'ont pas de nouvelles de l'ennemi. Deux patrouilles ennemis à 300 m. devant Pré Neuf. Treize hommes ennemis à Pré Neuf même.

Le poste de contrôle de Montreux n'avait en effet pas été trouvé par les commissaires désignés qui avaient pris place à un autre endroit. Toutes les indications du sergent Ruesch sont justes. Le rapport a de plus l'avantage d'avoir été établi à couvert des vues ennemis.

Page 312 bis.

Les lignes suivantes sont le commencement de la seconde partie de l'article de M. le Dr Verrey et doivent être intercalées sous le titre à page 313. Elles ont été omises dans la mise en pages.

J'ai donc pensé utile à la solution du débat d'avoir l'opinion d'un certain nombre de nos officiers supérieurs suisses. Je me suis adressé à quelques-uns d'entre eux. Voici leurs noms : M. le colonel Isler, chef d'arme de l'infanterie ; M. le colonel de Sprecher, chef d'état-major général, à Berne ; M. le colonel Audéoud, commandant de la 4^e division, à Thoune ; M. le colonel Schiessle, commandant de la 8^e division, à Coire ; M. le colonel Steinbuch, commandant de la 6^e division, à Lausanne, et enfin M. le major Bardet, commandant du bataillon de fusiliers n^o 5, et instructeur à Colombier, qui a fait la campagne russo-japonaise.

La plupart de ces messieurs ont bien voulu me répondre, plusieurs d'une manière très détaillée. Qu'ils veulent bien recevoir ici l'expression de ma vive reconnaissance. Dans la lettre que je leur écrivais, après avoir donné quelques explications sur le point en litige, voici les questions que je leur posais :
